

La Bibliothèque nationale du Québec a 40 ans! Genèse de la gardienne du patrimoine documentaire québécois

The Bibliothèque nationale du Québec Turns 40!

¡La Biblioteca Nacional de Quebec cumple 40 años!

Céline Robitaille-Cartier

Volume 53, numéro 2, avril-juin 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1029235ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1029235ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Robitaille-Cartier, C. (2007). La Bibliothèque nationale du Québec a 40 ans! Genèse de la gardienne du patrimoine documentaire québécois. *Documentation et bibliothèques*, 53(2), 71–83. <https://doi.org/10.7202/1029235ar>

Résumé de l'article

La Bibliothèque nationale du Québec a été créée par une loi de l'Assemblée législative sanctionnée le 12 août 1967. Elle est l'oeuvre de visionnaires voués à la conservation du patrimoine documentaire québécois. L'auteure rappelle la genèse de l'institution, favorisée par le contexte de la Révolution tranquille, mais entravée par l'hostilité de certains groupes et les hésitations du pouvoir politique. Le développement de la BNQ a été marqué par de grandes réalisations, quelques malencontreux incidents et, surtout, par des problèmes d'espace récurrents qui se sont résorbés en deux étapes : le transfert, en 1997, de plusieurs de ses activités dans un immeuble rénové (Centre de conservation), dans le nord-est de Montréal, et l'installation des services au public dans la Grande Bibliothèque du Québec en 2005.

La Bibliothèque nationale du Québec a 40 ans ! Genèse de la gardienne du patrimoine documentaire québécois

CÉLINE ROBITAILLE-CARTIER*

ccartier2@hotmail.com

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

La Bibliothèque nationale du Québec a été créée par une loi de l'Assemblée législative sanctionnée le 12 août 1967. Elle est l'œuvre de visionnaires voués à la conservation du patrimoine documentaire québécois. L'auteur rappelle la genèse de l'institution, favorisée par le contexte de la Révolution tranquille, mais entravée par l'hostilité de certains groupes et les hésitations du pouvoir politique. Le développement de la BNQ a été marqué par de grandes réalisations, quelques malencontreux incidents et, surtout, par des problèmes d'espace récurrents qui se sont résolus en deux étapes : le transfert, en 1997, de plusieurs de ses activités dans un immeuble rénové (Centre de conservation), dans le nord-est de Montréal, et l'installation des services au public dans la Grande Bibliothèque du Québec en 2005.

The Bibliothèque nationale du Québec Turns 40!

The Bibliothèque nationale du Québec was created by law on August 12, 1967 by the legislative assembly. It is the result of a vision centred on the conservation of the written heritage of Québec. The author describes the creation of the institution that was sparked as a result of the Quiet Revolution, but hampered by certain groups and the hesitation of politicians. The development of the Bibliothèque nationale du Québec was marked by several major accomplishments and a few unfortunate incidents and especially the chronic shortage of space that was solved in two stages: the transfer of several operations to a renovated building in northeast Montréal in 1997 (the conservation centre) and the locating of public services in the Grande bibliothèque du Québec in 2005.

¡La Biblioteca Nacional de Quebec cumple 40 años!

Genésis de la guardiana del patrimonio documental quebequense. La Biblioteca Nacional de Quebec (BNQ) fue creada mediante una ley de la Asamblea Legislativa aprobada el 12 de agosto de 1967. Es la obra de visionarios dedicados a la conservación del patrimonio documental quebequense. El autor recuerda el inicio de la institución que se vio favorecido por el contexto de la Revolución tranquila, pero obstaculizado por la hostilidad de ciertos grupos y las vacilaciones del poder político. El desarrollo de la BNQ estuvo marcado por grandes hechos y algunos incidentes desafortunados y, sobre todo, por recurrentes problemas de espacio que se solucionaron en dos etapas: el traslado de varias de sus actividades a un inmueble renovado, del noreste de Montreal en 1997 (Centro de Conservación) y la instalación de servicios al público en la Gran Biblioteca de la Provincia de Quebec en el 2005.

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC (BNQ) a 40 ans en 2007. Personne aujourd'hui ne peut ignorer l'existence et la mission de cette institution unique, mais sait-on pourquoi, quand et comment elle est née ? Alors qu'elle rayonne dans ses nouveaux locaux de la Grande Bibliothèque, de même qu'au Centre de conservation, et qu'elle est largement fréquentée, il n'est pas inutile en ce début du XXI^e siècle de retracer sa genèse semée d'écueils malgré le contexte favorable de la Révolution tranquille, de rappeler son évolution constante en dépit de problèmes d'espace récurrents et de reconnaître le dynamisme des pionniers qui l'ont érigée et développée. Enfin, il est important de se souvenir des origines de cette gardienne du patrimoine qui recèle précisément la « mémoire » du Québec.

Le 12 août 1967, l'Assemblée législative du Québec sanctionnait le projet de loi 91 qui dotait le Québec de sa Bibliothèque nationale. Techniquement, une bibliothèque nationale se définit par sa fonction qui est, selon les critères établis par l'Unesco, de rassembler, diffuser et conserver pour les générations futures, dans sa forme originale, la totalité de la production imprimée d'un pays et la production étrangère relative à ce pays, ainsi que d'assurer l'unité du travail bibliographique¹. Les lois qui régissent les bibliothèques nationales dans tous les pays comportent un certain nombre de fonctions dont la plus caractéristique est celle d'obtenir gratuitement des éditeurs, sous peine de sanction, des exemplaires de tous les documents qu'ils produisent : c'est le dépôt légal. Ces « dons » assurent en quelque sorte l'exhaustivité de la collection nationale à laquelle s'ajoutent, par achat, les documents étrangers publiés sur le pays. Conséquemment, une bibliothèque nationale, contrairement aux autres catégories de bibliothèques, qui orientent leurs acquisitions en fonction de leur mission (études et recherches universitaires, programmes scolaires, lecture publique ou recherche spécialisée), ne choisit pas les documents qu'elle acquiert, ne fait aucune sélection parmi les ouvrages littéraires ou scientifiques, les journaux reconnus et les feuilles de chou, les bottins et brochures de toutes sortes. En outre, elle ne prête pas ses documents à l'extérieur, sauf par le prêt à une autre bibliothèque qui doit respecter la règle en vigueur à la Bibliothèque nationale. Enfin, la consultation sur place est exigée dans toutes les bibliothèques nationales.

* Directrice générale des bibliothèques de l'Université Laval (1978-1989), membre du conseil d'administration de l'Institut du Nouveau Monde.

1. *Tâches et problèmes des bibliothèques nationales*. Colloque des bibliothèques nationales d'Europe, Vienne, 8-27 septembre 1958, Unesco, 1960, p. 120.

Compte tenu de l'existence, dans la capitale fédérale, de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC) qui est chargée d'assumer, depuis 1952, la fonction définie précédemment, quels sont les motifs qui ont incité le Québec à mettre sur pied une institution parallèle? Plusieurs déterminismes sont à l'origine de cette décision, de même que certaines pressions internes et externes qui ont influencé les dirigeants. La volonté ferme de quelques visionnaires, conscients des lacunes des mécanismes québécois de conservation du patrimoine documentaire et de l'efficacité toute relative des services de la BNC appliqués au Québec, ne fut pas étrangère à la décision. Les principaux fondements de l'existence de la BNQ sont aussi essentiellement liés à deux phénomènes principaux : la conjoncture sociopolitique des années 1960 et l'existence, à Montréal, de la très ancienne et très riche Bibliothèque Saint-Sulpice (BSS), propriété du gouvernement québécois depuis 1941². Les principes mis de l'avant par les promoteurs du projet de bibliothèque nationale ont pris forme sur la base de ce double contexte.

Rappelons les faits. Le 22 juin 1960, le Parti libéral prend le pouvoir après 16 ans de domination de l'Union nationale, dirigée jusqu'en septembre 1959 par Maurice Duplessis. Jean Lesage, dans une publication intitulée *Lesage s'engage : libéralisme québécois d'aujourd'hui* parue un an avant son élection, avait qualifié l'Union nationale de « machine infernale » (expression peut-être empruntée à une œuvre de Jean Cocteau ?). Il reprendra cette formule dans un débat télévisé à la veille des élections de 1962. Il promet le changement. Une fois élu, il s'entoure d'une nouvelle équipe d'hommes politiques et de hauts fonctionnaires qui va donner au Québec une impulsion de changement dans toutes les sphères d'activités. Ce sera une révolution à tous les égards, une période d'ébullition unique dans l'histoire récente du Québec.

Pour donner suite à une promesse électorale, le gouvernement Lesage crée, en 1961, le ministère des Affaires culturelles (MAC). Une fois l'inventaire des biens culturels terminé, sous l'autorité du ministre Georges-Émile Lapalme, la BSS, qui relevait jusqu'alors du Secrétariat de la province, passe sous la juridiction du nouveau ministère. Cette bibliothèque, créée par les Sulpiciens en prolongement de l'Œuvre des bons livres (1844), du Cabinet de lecture paroissial (1857) et du Cercle Ville-Marie (1885), est alors ouverte aux Montréalais en tant que bibliothèque de recherche et de lecture publique. Après son ouverture sous la direction d'Ægidius Fauteux, en 1915, dans un nouvel immeuble de la rue Saint-Denis, elle connaît une fréquentation considérable. Toute l'élite intellectuelle s'y rencontre, soit pour y effectuer des recherches, soit pour participer

à des activités culturelles, littéraires, musicales ou artistiques. Les étudiants et chercheurs de la jeune Université Laval à Montréal, notamment, y constituent une clientèle assidue.

En 1930, la crise économique affecte tragiquement les finances des Sulpiciens. La bibliothèque doit fermer ses portes. Elle contient alors 170 000 volumes. Le conservateur de la bibliothèque, Ægidius Fauteux, devient, en juillet 1932, directeur de la Bibliothèque municipale de Montréal, tout en demeurant très actif dans la lutte pour sauvegarder la BSS que convoite le Conservatoire de musique. En 1941, après de longues tractations entre la Ville de Montréal, les Sulpiciens et le Conservatoire qui font la une des journaux, le gouvernement libéral d'Adélard Godbout décide d'acheter la propriété des Sulpiciens pour un montant équivalant aux arriérés des taxes municipales dont il s'était porté garant, soit 742 000 \$. La transaction, dont la loi de la Bibliothèque Saint-Sulpice fait l'objet (Statuts P.Q. 5 Georges VI, 1941, ch. 8, p. 39-40), comprend le terrain, l'immeuble et l'ensemble des collections. Ouverte de nouveau en 1944, elle ne retrouvera pas le prestige des années 1920 et n'aura jamais de vocation précise. Elle est à la fois bibliothèque de lecture publique sans service de prêt, bibliothèque de recherche sans centre bibliographique et bibliothèque gouvernementale sans fonction particulière pour les ministères. Malgré certaines propositions formulées dans les documents de l'époque³ en vue d'utiliser plus rationnellement ses ressources, en particulier le projet de céder certaines de ses collections documentaires à l'université montréalaise, aucune décision n'avait encore été prise en 1960.

Il faut ajouter que sous le régime Duplessis, la BSS, bien qu'ouverte au public, est pratiquement abandonnée à elle-même. Quand les fonctionnaires commencent à sortir de l'ombre les dossiers oubliés, celui de la BSS leur apparaît comme l'un des plus négligés : édifice en état de détérioration avancée, collections désuètes, éditions princeps rongées par les vers et incunables tombant en poussière, absence de structures et de personnel de direction, quelque 25 employés dont plusieurs ne sont présents que sur les listes de paie. L'institution nécessitait un redressement urgent.

L'historien Guy Frégault, premier sous-ministre aux Affaires culturelles, conscient de l'état d'incurie qui a régné jusque-là, mais conscient également de la richesse de la bibliothèque avec ses remarquables fonds anciens, convaincu aussi de la valeur architecturale de l'édifice et assuré de la présence de quelques bibliothécaires dévoués à l'institution, prend le dossier en main en 1962. Il décrira plus tard la BSS, dont son ministère avait hérité, comme un lieu « déperissant dans son cadre vieillot, sympathique, mais délabré et tragi-

2. Pour l'histoire de la Bibliothèque Saint-Sulpice, voir : Philippe Laferrière, *Les origines de la Bibliothèque Saint-Sulpice et ses trésors*, Montréal, Société historique de Montréal, 1966, et Jean-René Lassonde, *La Bibliothèque Saint-Sulpice, 1910-1931*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles, BNQ, 1986, 359 p.

3. Voir à ce sujet le document rédigé par René Garneau, conservateur adjoint à la Bibliothèque du Parlement : *Rapport définitif sur l'inventaire de Saint-Sulpice*, Québec, 27 décembre 1947, 28 p. et *Rapport de la Bibliothèque Saint-Sulpice* à Lucien Darveau, sous-secrétaire adjoint de la province, à l'occasion de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953.

quement insuffisant⁴ ». D'ores et déjà, son intention est précise : réanimer la BSS et réorganiser son fonctionnement. Il fait appel à Georges Cartier, bibliothécaire professionnel et écrivain, alors en poste à l'Unesco, où il dirigeait le Service de distribution de l'information aux quelque 100 pays membres et le Centre de documentation pour correspondants étrangers qu'il y avait créé. Auparavant, il avait participé à la mise sur pied du réseau des bibliothèques scolaires de la CECM, restructuré la bibliothèque du Collège Sainte-Marie (qui allait servir d'assise à la bibliothèque de l'UQAM) et avait rédigé, à la demande du recteur de l'Université de Montréal, le rapport de fondation de l'École de bibliothéconomie. Guy Frégault, dans son ouvrage publié en 1976, écrit :

« J'ai fait appel à Cartier parce qu'il a réussi au Collège Sainte-Marie à reconstituer une bibliothèque centrale appauvrie par la dispersion d'une partie des collections. Il faut regrouper celle de Saint-Sulpice⁵. »

Georges Cartier connaissait la BSS pour l'avoir fréquentée comme étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal. Comme bibliothécaire, il était conscient de l'énorme tâche qui attendrait son éventuel directeur. À l'époque, les journalistes parlaient de la BSS comme du « mausolée des Sulpiciens » et les professionnels des bibliothèques, du « sarcophage » de la rue Saint-Denis. Georges Cartier avait d'abord décliné l'invitation que Guy Frégault lui avait présentée à Paris, en 1962, puis l'année suivante. Mais ayant reçu du sous-ministre l'assurance écrite que les ministères des Finances et des Travaux publics seraient impliqués dans la restauration de l'édifice de la rue Saint-Denis et que des ressources supplémentaires seraient attribuées, assuré aussi que tous les efforts seraient tentés pour donner à cette bibliothèque le statut de bibliothèque nationale, il accepte de rentrer au Québec et prend la direction de la BSS en février 1964.

« C'est dans le bureau de l'attaché culturel de la Délégation générale du Québec, à Paris, que s'est tenue ma rencontre décisive avec le sous-ministre, précise Georges Cartier dans un document publié à l'occasion du 25^e anniversaire de la BNQ. Là, d'un commun accord, nous avons formé le projet de doter le Québec de sa propre bibliothèque nationale. La Bibliothèque Saint-Sulpice servirait d'assise⁶. » Il n'est question au départ que d'une « bibliothèque provinciale » ou d'une « bibliothèque d'État », le qualificatif « nationale » étant perçu comme irrecevable à cette époque. Comme le souligne Guy Frégault dans un hommage rendu à Pierre Laporte, « le ministre a conféré à la Bibliothèque Saint-Sulpice le statut d'une Bibliothèque d'État (on voulait dire Biblio-

thèque nationale mais, par respect pour le fédéralisme, des juristes s'opposaient à ce nom)⁷. »

Le nouveau ministre Pierre Laporte, en vue de la préparation de son Livre blanc sur les Affaires culturelles, réunit tous les hauts fonctionnaires de son ministère au lac Beauport où chacun est appelé à exposer les projets de son secteur. Il est un peu effrayé par la remise en question globale et les objectifs que les directeurs de services proposent. Il donne cependant son accord à un certain nombre de réformes, entre autres à celles qui sont décrites dans le rapport du conservateur en chef de la BSS portant sur « l'orientation de la politique culturelle et la transformation de la Bibliothèque Saint-Sulpice en Bibliothèque d'État ». Dans ce rapport, toutes les fonctions d'une bibliothèque nationale sont décrites, expliquées, et les propositions de réforme sont étayées sur nombre de considérations difficilement réfutables. Le premier organigramme des services d'une bibliothèque nationale y est également établi.

Les principaux arguments présentés dans le rapport Cartier sont les suivants : aucune bibliothèque au Québec n'effectue ce travail d'acquérir systématiquement les publications québécoises, d'où les lacunes considérables dans les collections (les journaux, par exemple, sont détruits après six mois) ; on ne peut compter sur la BNC qui n'obtient des éditeurs du Québec qu'une partie des dépôts légaux, qui ne peut contrôler efficacement ces dépôts et qui n'a jamais appliqué de sanctions ; aussi, plusieurs écrivains refusent systématiquement de déposer leurs livres à la BNC. Par ailleurs, les ouvrages de langue française qui sont déposés à Ottawa sont « noyés » dans la production anglo-saxonne, aussi bien dans les collections elles-mêmes que dans Canadiana, la bibliographie nationale qui les recense ; l'éloignement géographique de la BNC, sinon l'éloignement psychologique, ne facilite pas les échanges avec le Québec qui éprouve de nombreuses difficultés lorsqu'il exige un interlocuteur de langue française (la BNC n'a à cette époque qu'un nombre extrêmement restreint d'employés francophones).

Le rapport signale en outre que l'organisation de la BNC a souvent été remise en question à travers tout le pays. Les adeptes d'une organisation décentralisée géographiquement, comme il en existe dans plusieurs pays, sont nombreux d'est en ouest. Rien n'interdit qu'il puisse y avoir au Canada plus d'une bibliothèque nationale, comme c'est le cas dans un certain nombre de pays, notamment en Italie, en Allemagne, en Russie (l'URSS à l'époque). La coopération dans les acquisitions par la décentralisation, seule garantie d'intégralité dans un pays immense et « horizontal », n'a jamais paru nécessaire à la bibliothèque d'Ottawa. En conséquence, le catalogue collectif canadien, centralisé dans la capitale fédérale, devient gigantesque, bien que toujours incomplet, inopérant, difficile à tenir à jour et, de surcroît, d'une utilité limitée pour le Québec.

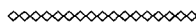
4. Guy Frégault, *Chronique des années perdues*, Montréal, Leméac, 1976, p. 238.

5. *Ibid.* p. 137.

6. Georges Cartier, « La BNQ : quand, comment, pourquoi ? », *La Bibliothèque nationale du Québec*, Montréal, BNQ, 1994, p. 6-8.

7. Guy Frégault, *op. cit.*, p. 163.

La loi fait de la Bibliothèque nationale du Québec la dépositaire de la culture française en Amérique.



Les bibliothèques québécoises sont constamment renvoyées pour leurs emprunts à des régions éloignées alors que dans la majorité des cas, vraisemblablement, elles auraient pu compter sur les bibliothèques de la province si celles-ci étaient toutes incluses dans le catalogue collectif canadien. À cette époque, les catalogues d'une dizaine de bibliothèques québécoises avaient été microfilmés par la BNC, mais seulement trois ou quatre de Québec et de Montréal étaient intégrés au catalogue collectif canadien.

Dans le premier rapport annuel de la Bibliothèque nationale, qui retrace les différentes étapes qui ont mené à l'adoption de la loi 91, le conservateur fait état de la raison d'être majeure d'une telle institution au Québec :

« Entouré de 220 millions d'anglophones en Amérique du Nord, le groupe de 6 millions de francophones conserve malgré tout sa vitalité. Par conséquent, il doit se donner les institutions indispensables à l'épanouissement de sa culture. La loi fait de la Bibliothèque nationale du Québec la dépositaire de la culture française en Amérique et lui confie la responsabilité d'en assurer la diffusion⁸. »

À l'avantage de la Bibliothèque Saint-Sulpice, propriété gouvernementale depuis 25 ans, le rapport signale, outre la richesse des fonds anciens, sa situation géographique privilégiée au cœur même de Montréal, à proximité des deux gares et de la future station de métro. De plus, d'un point de vue démographique, le tiers de la population du Québec se trouve dans la région métropolitaine, qui est aussi le cœur de la vie intellectuelle. À cet égard, plus de 60 % de la population susceptible d'être intéressée par la recherche s'y trouve concentrée. De nombreux documents, dont une correspondance entre le sous-ministre et le conservateur en chef, attestent que déjà, au cours de l'année 1964, plusieurs obligations dévolues à une bibliothèque nationale sont mises en application : « *La bibliothèque se donne déjà comme l'une de ses responsabilités de recueillir et de conserver tous les documents canadiens de langue française⁹.* » Le 3 décembre de la même année, le conservateur fournit une définition élaborée de ce qu'est une « bibliothèque

nationale » où l'importance du dépôt légal est mise en évidence.

En février 1965, Georges Cartier transmet au sous-ministre un mémoire dans lequel il insiste sur la nécessité d'établir une loi comme support essentiel à la transformation de la BSS en bibliothèque nationale. Guy Frégault répond au conservateur : « *Je suis d'accord avec vous : seule une loi nouvelle pourrait donner à la Bibliothèque Saint-Sulpice un statut lui permettant d'assumer les fonctions d'une bibliothèque d'État¹⁰.* » Il ajoute qu'avant d'élaborer un projet de loi précis, il aimerait connaître le résultat des travaux du comité de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF) à ce sujet. En 1965, selon un vœu unanime formulé l'année précédente par les membres de cette association, un comité avait en effet été mis sur pied, sous la présidence de Georges Cartier, afin d'étudier l'éventuelle création d'une bibliothèque provinciale. Après avoir examiné la création partielle ou complète d'une « bibliothèque du Canada français », après avoir établi des comparaisons avec des pays comme la Suisse et la Belgique, et analysé les statuts des « *Provincial Libraries* » canadiennes et des « *State Libraries* » américaines, le comité remettait son rapport le 10 juillet 1965. Selon la principale recommandation, il était demandé « *que soit créée la Bibliothèque d'État du Québec en lui attribuant les fonctions dévolues à une bibliothèque nationale, et que la bibliothèque désignée comme telle soit la Bibliothèque Saint-Sulpice¹¹.* »

En juillet 1965, la Société Saint-Jean-Baptiste présentait un mémoire à la commission Parent où il était « *recommandé avec insistance que l'on crée une bibliothèque nationale au Québec¹².* » Le 8 septembre, le conservateur, donnant suite à la demande du sous-ministre, fournissait un premier texte de loi pour la création d'une bibliothèque d'État. Le 4 novembre, ce texte était repris par un conseiller juridique du MAC et le 18 du même mois, une quatrième version était en cours de rédaction. Le 25, la présentation du budget de la BSS tenait compte des incidences financières qu'entraînerait la sanction éventuelle du projet de loi.

Le « *bill* », comme on disait à l'époque, n'est cependant pas présenté, malgré l'accord de principe du ministre Pierre Laporte. Peut-être ne se sentait-il pas suffisamment supporté par ses collègues, un bon nombre d'hommes politiques, à l'époque, étant plutôt indifférents à la « chose intellectuelle ». Les conseillers juridiques, pour leur part, butaient toujours sur le terme « nationale ». De version en version, cet adjectif est biffé du projet de loi et remplacé par « provinciale » ou « québécoise » : bibliothèque provinciale, catalogue

8. *Rapport du conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice pour le Livre blanc du ministre des Affaires culturelles, 19 mars 1965.*
9. Bibliothèque nationale du Québec, Service de la documentation centralisée, 25 novembre 1964.

10. Lettre du sous-ministre des Affaires culturelles au conservateur en chef de la Bibliothèque Saint-Sulpice, février 1965.
11. « Rapport du comité d'études sur la Bibliothèque provinciale », *Bulletin de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française*, vol. 11, n^o 3, 1965, p. 108-111.
12. Bibliothèque nationale du Québec, Service de la documentation centralisée, « Lettre du secrétaire du mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste au conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice », 15 juillet 1965.

collectif québécois, bibliographie du Québec, etc. L'adjectif « provincial » ne désigne en réalité que l'appartenance à une province et non l'unicité de la mission confiée à une institution. Georges Cartier, dans l'une de ses nombreuses notes explicatives à l'intention des avocats, revient à la charge en affirmant que ce mot a bien le sens que lui donne le dictionnaire, « *qui appartient à une nation* », et que le Larousse définit une nation comme étant « *une communauté humaine le plus souvent installée sur un même territoire, et qui, du fait d'une unité historique, linguistique, religieuse ou même économique, est animée d'un vouloir de vivre en commun*¹³ » ; que, de surcroît, l'expression « bibliothèque nationale », dans le vocabulaire de la bibliothéconomie, a le sens technique de « *catégorie de bibliothèque ayant une mission exclusive* » selon la définition établie par l'Unesco et n'a aucune connotation politique. Il faut bien dire que dans les années 1960, une bonne proportion de Québécois, de quelque milieu qu'ils aient été, n'avait pas la moindre idée de ce que pouvait être une bibliothèque dite « nationale ». L'actuelle responsable, Lise Bissonnette, consacrait à l'automne de 2004 son éditorial du bulletin de la BNQ à ce ignorance de la mission de la Bibliothèque nationale, phénomène que l'on note dans « *ce que nous appelons le grand public* » et même chez « *des publics avertis, scolarisés, informés*¹⁴ ». Il y a 40 ans, cette méconnaissance était certes encore plus évidente.

La loi en restera cependant à l'état de projet, malgré le contexte sociopolitique très favorable au nationalisme, alors que Jean Lesage adopte une position très ferme à l'égard du gouvernement fédéral. C'est l'époque des affrontements du Québec sur le partage de la fiscalité et les programmes conjoints, de la formation d'un comité interministériel des relations extérieures, des premières ententes internationales, des voyages en France du premier ministre et de la création des délégations générales à l'étranger. C'est l'époque des remises en question, des commissions d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton), sur l'éducation (Parent), sur la santé (Castonguay-Nepveu), sur la moralité dans les dépenses publiques (Salvas). Le Québec s'affirme sur tous les plans. Le mythe de l'indépendance devient un sujet de discussion ouverte. Des partis politiques sont créés, le RIN en 1960, le Parti républicain du Québec en 1963. Daniel Johnson publie *Égalité ou indépendance* en 1965, le congrès des écrivains, avec Gaston Miron et Michèle Lalonde, radicalise sa position nationaliste, enfin, les élections de 1962, on s'en souvient, avaient été lancées sur le thème de la nationalisation de l'électricité qui a été réalisée en 1963. Les slogans de Jean Lesage, « *Maîtres chez nous* » et « *Il faut que ça change* », retentissaient haut et fort !

Le sous-ministre et le conservateur en chef se rencontrent à de multiples reprises, leurs discussions

tournant invariablement autour d'une stratégie que le contexte social semblait favoriser. Georges Cartier écrit :

« *Il importe de situer les prémisses de la BNQ dans le contexte des années 1960, cette période d'effervescence nationaliste qu'on a qualifiée de Révolution tranquille. Le Québec sortait d'une ère marquée par la stagnation sociale et politique et dominée par un clergé tout-puissant. L'avènement au pouvoir des Libéraux, dirigés par Jean Lesage, soulevait un espoir de renouveau dans tous les domaines et le Québec s'appropriait les clés de sa destinée en se dotant d'institutions propres à assurer son plein développement*¹⁵. »

La décennie 1960-1970 voit en effet l'émergence de grands projets et la naissance d'organismes nouveaux tant dans les domaines social, éducatif et culturel que politique et économique, tels que la Régie des rentes du Québec et l'assurance-maladie, la création de l'Université du Québec, des cégeps, des ministères de l'Éducation, des Affaires culturelles, du Revenu et des Affaires fédérales-provinciales. Le Bureau du procureur général est transformé en ministère de la Justice. Le gouvernement Lesage forme le Conseil du trésor et met sur pied l'Office de la langue française. De grandes sociétés voient le jour : la SIDBEC (sidérurgie), la SOQUEM (mines), la REXFOR (forêts), la Caisse de dépôt et placement, la Société générale de financement, le Conseil d'orientation économique. Des réformes profondes sont mises en place : celle de la fonction publique, du Code du travail, du système scolaire (subventions pour l'établissement de maternelles, scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et gratuité de l'école jusqu'en onzième année) ; réforme également de la police provinciale et du financement des partis politiques ; le Conseil supérieur du travail est relancé, le droit de vote passe de 21 à 18 ans, la loi 16 met fin à l'incapacité juridique de la femme mariée, le Bureau de censure du cinéma est aboli et remplacé par un Bureau de surveillance. On assiste à une véritable explosion culturelle et artistique tant chez les écrivains et les poètes que chez les chansonniers et les dramaturges. Des périodiques résolument engagés font leur apparition, tels que *Parti pris*, *Socialisme*, *Révolution québécoise*, de même que des regroupements sociopolitiques, comme le Mouvement laïque de langue française et le Mouvement de libération populaire.

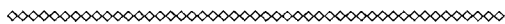
Aux élections de juin 1966, l'Union nationale reprend le pouvoir et le nouveau ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, hérite du projet de loi 91. Peu avant, l'ACBLF était revenue à la charge et avait présenté ses recommandations à la commission Laurendeau-Dunton. Un rapport du conservateur informe le nouveau ministre de la situation de la BSS, précisant qu'elle est prête à assumer des fonctions élargies :

13. « Mémoire du conservateur au conseiller juridique M^e Lemay », 6 juin 1966.

14. Lise Bissonnette, « Contre l'ignorance », *À rayons ouverts, chroniques de la Bibliothèque nationale du Québec*, n^o 61, automne 2004, p. 3.

15. Georges Cartier, *loc. cit.*, p. 6.

*Daniel Johnson, dans un conférence
présentée ne 1966 à la University of
Western Ontario, définit publiquement
ce qu'il entend par le mot national.*



de nouvelles structures ont été mises en place, une équipe de cadres assume la coordination et l'administration des divers services (Yves Roberge, adjoint à l'administration ; Roland Auger, adjoint à la coordination technique ; Louise Marchand, attachée d'administration ; Ruth Tétrault, au service des acquisitions ; Bruno Grégoire, au service du catalogue ; Marcel Fontaine et Yvan Morier, aux périodiques ; Hubert Perron, à la direction du service de consultation ; Dorothy Phillion, aux publications officielles ; Marguerite Mercier, au service des documents spéciaux ; Claude Haefely aux manifestations culturelles et Gaston Pelletier à la direction du service de la reliure). Le budget a triplé, le personnel est passé de 24 à 64 employés, les tâches de ces derniers ont été réévaluées et leur traitement réajusté, un plan quinquennal de développement a été élaboré en 1965 et la réorganisation des services et des collections est en bonne voie. Les relations extérieures sont établies, les visites, les stages et les missions bien coordonnés, les publications sont déjà nombreuses, et la publicité de la bibliothèque reçoit un accueil favorable. Les équipements les plus modernes des années 1960 ont été acquis : électrocardex, Gestefax, appareils de photocopie, lecteurs de microfilms et de microfiches, projecteurs de films et de diapositives, magnétophones, tourne-disques et microphones. La cabine de projection de la salle Saint-Sulpice a été modernisée et réaménagée. Des acquisitions aux enchères à la Maison Amtmann de Montréal et, à l'occasion, à l'Hôtel Drouot de Paris ont permis de combler certains *desiderata* importants, tels que six volumes de l'édition originale des *Relations des jésuites*, des cartes anciennes et autres documents historiques. On a également procédé à d'importants achats de fonds privés : collection Mordret, documents de Jean Palardy, ouvrage de luxe illustré par Roland Giguère, papiers Jacques-Viger (premier maire de Montréal), correspondance de la famille Bourassa, un millier de lettres d'Alfred DesRochers, etc. Le nombre de dons a augmenté : de la part d'écrivains, de divers organismes et même de compagnies comme J. B. Rolland, qui a offert à la BN un ouvrage devenu rare, *L'introduction de l'imprimerie au Canada* rédigé par Ægidius Fauteux.

De plus, les services techniques, les journaux et les revues, les publications officielles, le service de la reliure et les documents spéciaux ont été relocalisés dans l'immeuble récemment acquis de la *Jewish Public Library* (auquel le nom d'« Annexe Ægidius-Fauteux » a été donné en hommage au premier conservateur de la

BSS), ce qui a permis de dégager les magasins de livres de l'édifice de la rue Saint-Denis. Quant à la BSS, elle a été complètement restaurée au coût d'un demi-million de dollars (somme fort importante pour l'époque). Parmi les travaux colossaux réalisés (toiture, électricité, plomberie, ravalement, etc.), mentionnons le décapage des torchères de bronze bordant la double porte extérieure, celles de l'intérieur au pied du majestueux escalier de marbre et de la gigantesque lanterne en bronze ouvragé (pesant quelque 300 kilos) au milieu du hall d'entrée (torchères et lanterne n'éclairaient plus rien du tout...), et la restauration des verrières plombées réalisées par la maison Henri Perdriau, qui ornent la façade, les plafonds et les murs latéraux de l'édifice (il avait fallu trouver des artisans européens expérimentés pour les démonter, les nettoyer, les réparer et les remettre en place). Enfin, signalait le rapport au nouveau ministre, les contacts internationaux sont déjà amorcés et sur le plan des activités offertes à la population, le service des manifestations culturelles, mis en place en 1965 par Tadeusz Brzezinski, est très actif : il offre aux Québécois un grand nombre d'activités, souvent en collaboration avec différents consulats.

Daniel Johnson, dans une conférence présentée en 1966 à la *University of Western Ontario*, définit publiquement ce qu'il entend par le mot *national*. Il y réaffirme la notion des « deux nations » au Canada et le droit à l'autodétermination du Québec. On se souviendra néanmoins de son option si ambivalente : « *L'indépendance si nécessaire, mais pas nécessairement l'indépendance...* » Enfin, un communiqué de l'Office d'information et de publicité du Québec annoncera, le 7 décembre 1966, le dépôt d'un projet de loi visant à transformer la Bibliothèque Saint-Sulpice en Bibliothèque nationale. Les associations de bibliothécaires, d'écrivains, d'éditeurs, d'enseignants, chez qui l'idée de ce projet d'envergure a germé au cours des deux années précédentes, applaudissent à cette annonce. L'année 1967 sera féconde en célébrations. Elle sera décisive et si quelques réticences ou craintes subsistent encore, les événements se chargeront de les dissiper. C'est l'année de l'Exposition universelle de Montréal (Expo 67), du Centenaire du Canada, du 325^e anniversaire de Montréal, du voyage de Daniel Johnson en France et du général De Gaulle au Québec, de la tenue des États généraux du Canada français auxquels assisteront quelque 2 500 délégués, de la première Conférence à Toronto (et Montréal) de la Fédération internationale des associations de bibliothèques (IFLA) qui représente 25 pays et dont quelque 200 délégués seront accueillis à la BN par le sous-ministre des Affaires culturelles. Le premier volume du rapport Laurendeau-Dunton paraît avec les révélations qui secouent le Québec francophone, et René Lévesque publie son manifeste sur la souveraineté-association : *Un pays qu'il faut faire*. Enfin, au moment où quelques tâtonnements juridiques retiennent encore le projet de loi 91, la BNC, de son côté, inaugure son nouvel édifice de 13 millions de dollars et les cérémonies officielles se

LE QUÉBEC A MAINTENANT UNE GRANDE BIBLIOTHEQUE NATIONALE

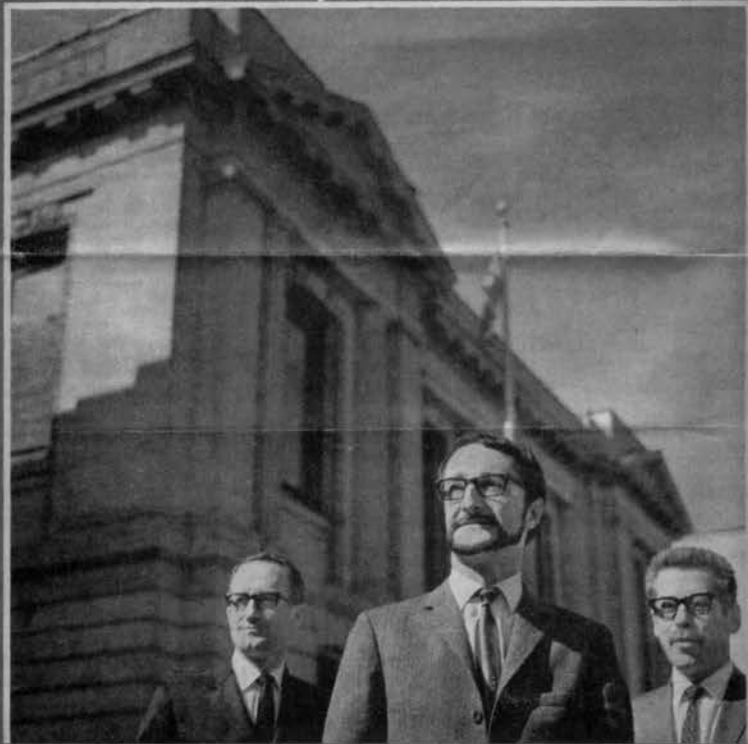


Photo La Presse.

Naissance de la BNQ. Au centre : Georges Cartier, fondateur et premier conservateur.
À gauche : Yves Roberge et à droite : Roland Auger, conservateurs adjoints.

déroulent exclusivement en langue anglaise. L'atmosphère étant ce qu'elle était, il n'en fallait pas plus pour déclencher des réactions violentes dans le milieu intellectuel et celui des professionnels de la documentation. Patrick Allen, directeur de la bibliothèque des HEC, envoie au journal *Le Devoir*, le 4 juillet 1967, un article intitulé « Ottawa, marchand d'illusions » dans lequel il écrit : « Je comprends plus que jamais la logique de la décision qu'a prise le gouvernement de créer sa propre bibliothèque nationale. La plus éclatante justification vient de nous arriver d'Ottawa¹⁶. » Les quelques oppositions et les contestations fédéralistes qui se manifestaient encore, en particulier la crainte pour les citoyens de devoir « payer en double » sur laquelle les opposants au projet insistent, tombent, et le 10 août, le projet de loi est enfin adopté à l'unanimité en troisième lecture avec les félicitations de l'opposition. Félicitations d'autant plus justifiées, comme l'indique le *Journal des débats*, que le ministre Pierre Laporte revendique avec raison

la paternité du « bill » 91¹⁷. À la BSS, désormais « nationale », l'enthousiasme des employés, anciens et nouveaux, augure d'un avenir plein de promesses !

Pour le ministre Jean-Noël Tremblay, qui se fait reprocher de n'avoir rien accompli depuis son accession aux Affaires culturelles, la loi possède toutes les garanties d'accueil : l'environnement sociopolitique est plus favorable qu'il ne l'a jamais été, le climat nationaliste alimenté par Daniel Johnson est tout à fait propice, les principales associations professionnelles concernées ont fait connaître leur support et le Conseil supérieur du livre n'a manifesté aucune objection au dépôt légal. Par ailleurs, la structure du jeune MAC est suffisamment bien établie et les ressources humaines et matérielles sont disponibles. Notons au passage que si, à lui seul, le mot *national* avait retardé la présentation du projet de loi 91 et suscité des protestations, les réticences se sont estompées rapidement car, par la suite, en l'espace de quelques mois, l'Assemblée législative devenait également « nationale », tout comme les Archives de la province, sans que cela ne cause de grands remous.

Dès 1970, il apparaît déjà clairement que la Bibliothèque est très à l'étroit dans ses locaux en raison de la mise en vigueur du dépôt légal, de l'augmentation du personnel qui approche la centaine d'employés et de la multiplication des services prévus par la loi. La direction de la BN rédige un plan d'agrandissement basé sur une analyse des besoins de la bibliothèque

pour les 25 prochaines années. Le conservateur, accompagné de quelques fonctionnaires et d'un architecte du MAC, visite en rafale les sept ou huit bibliothèques américaines qui ont obtenu le « Merit Award » pour des agrandissements respectueux du caractère historique des bâtiments originaux. Le plan projeté par les architectes québécois prévoit un agrandissement de la BNQ par l'arrière, sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal qui consentirait à le céder pour une somme symbolique. Cet « appendice » devrait comporter plusieurs étages pour loger les magasins de livres et être prolongé de part et d'autre du pavillon Saint-Sulpice par des constructions de plein verre n'excédant en hauteur la toiture du bâtiment principal. Les services au public y seraient aménagés et la grande salle de lecture de la bibliothèque servirait, comme à la bibliothèque du *British Museum*, de lieu d'exposition garni de présentoirs mettant en valeur les « trésors » de la BNQ. En 1972,

16. Patrick Allen, « Ottawa, marchand d'illusions », *Le Devoir*, 4 juillet 1967.

17. « Débats de l'Assemblée législative », 1^{re} session, 28^e législature, vol. 5, n^o 102, jeudi 10 août 1967, p. 5174-5180.



BNQ — Édifice St-Sulpice, vue extérieure.

sache que nous, les écrivains, on va s'organiser et on va parler fort¹⁹. »

Plus d'une cinquantaine d'articles, des éditoriaux et des caricatures soulignent le non-sens d'une telle décision politique ; des copies de télégrammes envoyés au MAC sont reproduites dans les journaux ; des lettres de divers groupes sont acheminées au bureau du premier ministre Robert Bourassa. Une quinzaine d'associations protestent publiquement ; des donateurs menacent de retirer les fonds qu'ils ont légués à la BNQ (en effet, *Le Devoir* annonce, le 25 janvier, que le fonds Nelligan est retiré, et Gaston Miron envoie à la ministre un télégramme virulent annonçant le retrait de ses manuscrits personnels). Les employés de la bibliothèque veulent se mettre en grève. Quelque 150 intellectuels de toutes allégeances et provenances signent une pétition assortie d'une série de justificatifs, qui est publiée dans *Le Devoir*, *Le Soleil* et *La Presse*, demandant à la ministre de retirer la directive et de rappeler le conservateur.

Une brochure de 95 pages (financée partiellement par les employés de la BN) intitulée *L'Affaire des manuscrits ou la dilapidation du patrimoine national*²⁰ est publiée hâtivement sous la direction de Gaëtan Dostie. Dans la préface de cette brochure, Jacques Hébert déclare la directive ministérielle « indéfendable dès lors que la majorité des citoyens qu'elle concerne s'y opposent avec la dernière énergie ». Il ajoute :

« les nombreuses prises de position de la plupart des écrivains qui comptent en ce pays, d'un grand nombre de chercheurs, de l'Association des éditeurs canadiens, auraient dû convaincre le Ministère de respecter une tradition séculaire qui a toujours vu rassemblés dans les bibliothèques

nationales du monde entier les manuscrits littéraires tout à côté des imprimés dont ils sont la source. [...] Ce qui m'agace encore, c'est le silence méprisant dont le Ministère entoure une affaire qui a soulevé la colère du milieu littéraire et entraîné la démission du conservateur de la Bibliothèque nationale, écrivain lui-même, bibliothécaire dynamique qui a fait de la BN un véritable foyer de culture²¹. »

Le président des Éditions du Jour, déclarait à *La Presse*, le 25 janvier, qu'il retirait les manuscrits d'auteurs qu'il avait confiés à la Bibliothèque nationale. « Je n'accepte pas, affirmait-il, que des lois farfelues viennent tout bouleverser. On n'enfouit pas les manuscrits de Marie-Claire Blais, Yves Thériault, Jacques Ferron, Gatién Lapointe, et j'en passe, sous du matériel de notariat

et d'affaires publiques²². » Même lorsque la bibliothèque nationale d'un pays et ses archives sont regroupées, comme c'est le cas à Ottawa, ladite bibliothèque nationale comporte toujours un département des manuscrits ou d'archives privées. Somme toute, la crise engendrée par l'Affaire des manuscrits, dont l'objet même, comme l'a écrit Jacques Hébert, « n'était pas de nature à soulever les foules ou à faire descendre dans la rue les troupes de quelque impressionnant front commun²³ », a constitué à l'époque un S.O.S. à l'endroit du patrimoine littéraire et scientifique du même genre que d'autres mobilisations que le Québec a connues récemment à l'égard du patrimoine environnemental²⁴...

Georges Cartier, qui avait pendant plus de sept mois tenté « confidentiellement » de dissuader les autorités du Ministère de mettre en application cette directive contraire à la tradition reconnue sur toute la planète, et avait invoqué les conséquences inquiétantes d'une telle politique, la réaction éventuelle des auteurs « qui ont la plume alerte et un accès facile aux médias », le retrait éventuel de certains fonds légués par contrat, avait en effet démissionné, par intégrité personnelle, dès le début de la controverse, le jour même où *Le Devoir* avait rendu la directive publique. *The Gazette* et *La Presse* annonçaient quelques semaines plus tard que M^{me} Casgrain se retirait de la politique... C'était d'ailleurs une époque où les « chicanes » étaient fréquentes au MAC. On a qu'à se rappeler la démission ou la mise au rancart d'au moins huit hauts fonctionnaires au cours des deux années précédentes, dont Léopold Simoneau, directeur de l'Opéra de Montréal, Paul Hébert, directeur du Conser-

19. « Le transfert des manuscrits littéraires de la Bibliothèque nationale soulève des protestations », *La Presse*, 24 janvier 1973.

20. Gaëtan Dostie, *L'Affaire des manuscrits ou la dilapidation du patrimoine national*, Montréal, Éditions du Jour et de l'Hexagone, 1973, 95 p. (Un extrait de la directive du 9 juin 1972 y est présenté à la page 17.)

21. *Ibid.*, préface, p. 5-6.

22. « L'Affaire des manuscrits suscite de vives réactions : le fonds Nelligan est retiré », *La Presse*, 25 janvier 1973.

23. Gaëtan Dostie, *op. cit.*, p. 6.

24. Un article sur cette « Affaire », paru dans *Documentation et bibliothèques*, vol. 50, n° 3, « En marge de l'autobiographie de Jean-Rémi Brault », apportait certaines précisions et des retouches aux propos de l'auteur.

vatoire d'art dramatique, Yvon Dufour et Jean-Guy Sabourin de la direction du théâtre. À la Conférence canadienne des arts présidée par Jean-Louis Roux, qui eut lieu peu de temps après l'Affaire des manuscrits, les participants dénoncent « l'absence de consultation au MAC et son dirigisme culturel » et réclament la démission du sous-ministre Frégault²⁵.

La valse des ministres des Affaires culturelles s'installait alors. François Cloutier prit la relève et, neuf mois plus tard, il rendait publique l'abolition de la directive relative au transfert des manuscrits aux Archives nationales par un bref communiqué, qui parut en entrefilet dans les journaux en septembre et octobre : « Le ministre François Cloutier confie la garde des textes radiophoniques à la BN où seront de nouveau réunis tous les manuscrits littéraires en possession de l'État québécois²⁶. » Le *Montréal-Matin* titrait ainsi le communiqué de presse : « L'utilité des périodes préélectorales ». Le rapatriement à la BN des documents cédés aux Archives nationales, en 1973, ne survint toutefois qu'au début des années 1990. Toute cette affaire se révélait en bout de ligne un gâchis administratif suscité, à n'en pas douter, par des intrigues de coulisses.

Malgré les candidatures sollicitées et des annonces dans les grands quotidiens, le poste de conservateur en chef de la BNQ resta vacant pendant 18 mois. On comprend pourquoi : solidarité professionnelle, vraisemblablement ! Le climat tumultueux qui avait entouré la crise et les séquelles inévitables qu'elle avait entraînées rendaient l'ambiance des plus moroses. Roland Auger, conservateur adjoint, dut assurer l'intérim malgré ses réticences, sous peine de sanctions. Il déclara, le 26 mars, dans son allocution d'adieu au démissionnaire :

« Je souhaite que mon intérim soit le plus bref possible, car je ne serai pas le fossoyeur de l'œuvre d'un homme qui a donné au Québec une institution essentielle qu'il a bâtie avec courage, intelligence et lucidité, qui a su galvaniser les énergies, mobiliser les compétences et orienter les ressources de chacun vers leur meilleur emploi. »

Le défi de la relève était de taille, non pas que l'avenir de la BN fut vraiment menacé, mais le contexte n'était guère attrayant pour le futur directeur après une saga aussi inepte qu'inutile : relations tendues avec le MAC, marasme chez les fonctionnaires, méfiance des intellectuels à l'égard d'une « dictature » ministérielle,



Photo : Pierre Perrault.

BNQ — Édifice St-Sulpice, salle de lecture.

démobilisation des cadres, etc. Jean-Rémi Brault, entré à la BN comme coordonnateur des services techniques en septembre 1972, quelques mois seulement avant que survienne l'Affaire des manuscrits, accepta de relever le défi. Il lui fallait une détermination à toute épreuve, une volonté musclée et la foi en un avenir où l'intelligence et la logique reprendraient leurs droits pour envisager de reprendre le flambeau.

Sous la gouverne du nouveau conservateur, la BN poursuit son essor dans tous ses secteurs d'activités. Le personnel et le budget augmentent, les acquisitions de manuscrits reprennent en 1975 et la coordination des bibliothèques devient un enjeu majeur. De nouveaux plans d'agrandissement ou de relocalisation de la BN sont établis. « L'aspect le plus positif des réalisations de la Bibliothèque nationale sous l'administration de Jean-Rémi Brault touche le chantier bibliographique », affirme Marcel Lajeunesse dans un article paru en 2005²⁷. En effet, un nombre impressionnant de bibliographies sont publiées entre 1975 et 1985, notamment la première partie de la bibliographie rétrospective (qui doit couvrir les années 1821-1867 et qui comprendra 26 volumes et des suppléments), la bibliographie des incunables, *Laurentiana parus avant 1821*, et le *Catalogue collectif des impressions québécoises 1764-1820*. Plusieurs autres catalogues, répertoires et guides sont également publiés.

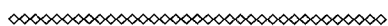
La BN est déjà entrée dans l'ère de l'automatisation des opérations et des réseaux informatisés de coopération. À l'instar de quelques bibliothèques universitaires, elle adhère à Télécat/Unicat (Télécatalogage/*Union catalogue*) issu du système informatisé de l'Université de Toronto qui permet le partage du catalogage entre les

25. « Conférence canadienne des arts, 9-11 février », *Québec-Presse*, 11 février 1973, p. 21-22.

26. « Le ministre François Cloutier confie la garde des textes radiophoniques à la BN », communiqué paru dans *Montréal-Matin*, 28 septembre, *Le Devoir*, 4 octobre, *La Presse*, 10 octobre 1973.

27. Marcel Lajeunesse, « Au service de la mémoire des Québécois depuis 1967 », *Documentation et bibliothèques*, vol. 51, n° 1, janvier-mars 2005, p. 16.

La BNQ a atteint sa maturité et le nouveau responsable consacrera beaucoup d'énergie à la recherche de solutions pour doter l'institution d'espaces supplémentaires.



membres adhérents. En 1980, les bibliothèques québécoises se regroupent dans un système intégré appelé RIBLIN (Réseau informatique des bibliothèques/*Library Information Network*). Par la suite, la BN instaure son propre système, plus conforme à ses besoins spécifiques.

En 1980, un incendie survient à l'édifice Montval à Longueuil, où la BN loue des espaces depuis 1971. De nombreux journaux sont détruits ou abimés par le feu, la fumée ou l'eau. Les équipements sont irrécupérables. Ce désastre ramène le dossier récurrent des espaces à l'avant-plan. Une fois de plus, la solution adoptée n'est pas définitive. Plusieurs services sont relogés dans l'ancienne École des beaux-arts de la rue Sherbrooke, qui prend le nom d'annexe Marie-Claire-Daveluy (en hommage à cette femme québécoise, bibliothécaire, historienne et romancière, cofondatrice avec Ægidius Fautoux de l'École de bibliothécaires affiliée à l'Université de Montréal).

Les années durant lesquelles Jean-Rémi Brault a dirigé la BNQ sont bien documentées dans son autobiographie publiée en 2004 sous le titre de *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : récit d'un itinéraire personnel*²⁸. À la fin de 1985, Jean-Rémi Brault quitte la BN pour poursuivre sa carrière comme agent culturel aux Archives nationales. Le MAC demande à Georges Cartier, alors en poste à Québec où il a mis sur pied la Direction générale des arts et des lettres et publié, après avoir participé à la Mission gouvernementale permanente, une étude sur *Les relations culturelles internationales du Québec*, de reprendre la direction de la BN. La ministre Lise Bacon lui propose le mandat de préparer une nouvelle loi qui fera de la BN une corporation d'État, c'est-à-dire un organisme gouvernemental disposant d'une plus grande autonomie. Il s'agit là d'un projet qui avait déjà été envisagé dans les années 1970. Georges Cartier, considérant que la préparation de la loi et la mise en place des structures nécessaires exigeraient de deux à trois ans, accepte un mandat précis de trois ans pour réaliser les objectifs définis par la ministre et revient à la BN comme directeur général en 1986. L'année suivante, le vingtième anniversaire de la BN est célébré de façon solennelle. À cette occasion, une exposition impressionnante de plusieurs centaines de documents anciens, rares et précieux est présentée au Salon du livre de Montréal. Un magnifique catalogue des

œuvres exposées est publié conjointement par la BNQ et Guérin littérature²⁹.

La BN poursuit son évolution, pendant que la direction de l'établissement accorde une priorité à l'élaboration de la future loi, prend connaissance des textes législatifs, met en place des mécanismes de consultation, entretient des relations soutenues avec les syndicats qui seront éventuellement touchés par une nouvelle loi, consulte des juristes, etc. La loi 43, adoptée en novembre 1988, entraine en vigueur le 1^{er} avril 1989. Georges Cartier a rempli ses engagements et, comme il en avait fait part à la ministre trois ans plus tôt, il prend sa retraite. Philippe Sauvageau, maître d'œuvre de la Bibliothèque Gabrielle-Roy de Québec et spécialiste des bibliothèques de lecture publique, entre en fonction peu de temps après comme premier président-directeur général. La BNQ a atteint sa maturité et le nouveau responsable consacrera beaucoup d'énergie à la recherche de solutions pour doter l'institution d'espaces supplémentaires.

Dans un article publié dans *Documentation et bibliothèques* en 2004, Philippe Sauvageau résume ainsi les réalisations qui ont marqué son passage à la BN :

« C'est dans la foulée de cet homme [son prédécesseur] et en continuité avec ses réalisations que j'ai donné un nouveau souffle à la BNQ par, notamment, l'élargissement du dépôt légal, la construction d'un bâtiment de conservation adéquat, l'informatisation de la chaîne documentaire, une réorganisation administrative performante et le rapatriement des manuscrits à la Bibliothèque nationale³⁰. »

En effet, en 1992, le règlement sur le dépôt légal est élargi pour inclure les estampes originales, les affiches, les reproductions d'œuvres d'art, les cartes postales, les enregistrements sonores et les microéditions, enfin, tous les documents publiés, à l'exception des documents cinématographiques. De plus, par une entente enfin conclue avec le service des Archives nationales, Philippe Sauvageau obtient l'autorisation de récupérer des manuscrits qui avaient été transférés aux Archives, en 1973, à la suite de la directive qui avait entraîné la démission du fondateur de la BN. Bien que cette directive controversée avait été annulée à l'automne de 1973, les documents cédés n'avaient pas été retournés à la BN. Sans doute est-ce parce que l'abolition officielle de cette politique par François Cloutier était passée presque inaperçue et qu'elle est survenue durant la période de direction intérimaire. Roland Auger n'avait peut-être pas voulu prendre de décisions importantes avant la nomination officielle d'un conservateur. C'est vraisemblablement ce qui expliquerait la position singulière qu'a prise Jean-Rémi Brault, comme s'il ignorait totalement l'annulation de la directive. Il écrit, dans son autobio-

28. Jean-Rémi Brault, *Regard sur l'évolution des bibliothèques du Québec : récit d'un itinéraire personnel*, Montréal, ASTED, 2004, 282 p.

29. *Regard sur les collections de la Bibliothèque nationale du Québec*, Catalogue de l'exposition, Montréal, BNQ-Guérin littérature, 1987, 222 p.

30. Philippe Sauvageau, « La vraie rumeur », *Documentation et bibliothèques*, vol. 50, n° 3, juillet-septembre 2004, p. 239.

graphie, qu'il avait pris « *le risque d'ignorer cette directive ministérielle* » qu'il trouvait « stupide », et qu'il a recommencé « *à faire des acquisitions de fonds archivistiques [...]. Les mutations fréquentes des ministres et des sous-ministres, ajoute-t-il ironiquement, me permettaient d'espérer que la fameuse directive serait éventuellement oubliée, voire ignorée*³¹. »

Cette chaudière stérile qui, à l'époque, avait eu des conséquences déstabilisantes pour la jeune institution qu'était la BN et miné la confiance des milieux culturels à l'égard du MAC, paraît aujourd'hui, redisons-le, absurde et insensée, d'autant plus que la Bibliothèque et les Archives nationales sont désormais sous une même autorité (2006). Mais elle fait partie de la petite histoire qui démontre que le gouvernement québécois a connu des périodes de gabegie administrative, particulièrement au MAC de ces années-là.

Il faut mentionner aussi que, sous la gouverne de Philippe Sauvageau, l'informatisation de la chaîne documentaire, amorcée 17 ans plus tôt, s'est développée et raffinée par l'utilisation des nouvelles technologies disponibles. La Bibliothèque dispose désormais d'un système intégré de gestion documentaire. Un site Internet a été créé qui met à la disposition des lecteurs la base de données catalographiques. La numérisation de milliers de documents, en particulier des ouvrages publiés avant le xx^e siècle, est entreprise. La visibilité internationale de la BNQ s'est sensiblement accrue au cours des années 1990 par des ententes de coopération avec plusieurs pays, des échanges de stagiaires, la participation à de nombreux colloques nationaux et internationaux. Le professeur Yvan Lamonde écrira, dans *Le Devoir* du 10 novembre 1997, au cours d'une autre polémique entourant le projet de Grande Bibliothèque, que la BNQ « *est l'institution la plus solide de l'ensemble du réseau québécois* ». Son dynamisme, ajoute-t-il, s'est « *construit avec effort et fierté depuis 30 ans. Se souvient-on de 1967, se souviendra-t-on de 1997 dans une "province" qui a fait sa devise de la mémoire ?* »

Ce qui a marqué de façon très significative l'administration Sauvageau, c'est sûrement l'achat et la restauration remarquable d'un ancien immeuble dans le nord-est de Montréal pour résoudre une partie des problèmes d'espace. Le bâtiment rénové a abrité, à partir de 1997, la direction de la bibliothèque, le service des acquisitions et du traitement documentaire, les collections spéciales et un exemplaire des documents obtenus par dépôt légal. L'aménagement de ces nouveaux locaux ne réglait toutefois pas intégralement le problème des espaces. De surcroît, il consacrait définitivement la scission des activités de la BNQ. On peut présumer que si le PDG de la BN propose au gouvernement, en 1990, un projet de solution en deux volets, c'est-à-dire un immeuble pour la conservation et un autre pour la diffusion (« Programme des besoins de la nouvelle Bibliothèque nationale »), c'est qu'il a épuisé, comme ses prédécesseurs depuis

les années 1970, tous les arguments en faveur d'une grande construction qui permettrait de loger en un seul lieu la Bibliothèque nationale. Il propose d'installer les services de diffusion de la BN au centre-ville, dans l'ancien immeuble Simpsons, projet qui rencontre l'aval de la Ville de Montréal et des milieux d'affaires, mais qui est systématiquement rejeté par les milieux intellectuels et le MAC.

Le premier ministre Lucien Bouchard met fin, en 1997, à l'imbroglio qui perdure depuis la fondation de la BN en annonçant le projet de construction d'une « grande bibliothèque ». Le gouvernement québécois adopte, en 1998, une loi créant la Grande Bibliothèque du Québec selon les recommandations exprimées dans le rapport Richard M^{me} Lise Bissonnette, directrice du journal *Le Devoir*, qui, à plusieurs reprises, avait ardemment défendu la construction à Montréal d'une bibliothèque de lecture publique d'envergure, est nommée à la direction de l'établissement. Philippe Sauvageau ayant démissionné de son poste à l'automne de 2000, la BN et la future Grande Bibliothèque sont fusionnées sous une même autorité par la loi 160 et la nouvelle entité prend le nom de Bibliothèque nationale du Québec. L'ambitieux projet de construction est réalisé en 2005 sous l'étroite coordination de la directrice et de l'équipe dont elle s'est entourée. La réalisation du projet s'est écartée toutefois, et fort heureusement, de la recommandation du rapport Richard qui préconisait la fusion des collections de la BN et celles de la Bibliothèque centrale de la ville de Montréal, principale pierre d'achoppement au projet de grande bibliothèque lorsqu'il a été élaboré.

Les collections nationales et les collections de lecture publique ont en effet conservé, dans le nouvel édifice de la Grande Bibliothèque, leur intégrité propre, ce qui constitue une garantie supplémentaire de succès. Désormais, la BN, tout en côtoyant l'ancienne bibliothèque municipale dans des locaux appropriés, superbement aménagés et disposant des équipements les plus modernes, peut ainsi assurer la diffusion plus efficace du patrimoine québécois.

La Bibliothèque nationale, à 40 ans, est entrée dans le xxi^e siècle ! ☉

Les années récentes de l'histoire de la BNQ, depuis le dépôt du rapport Richard jusqu'en 2005, sont bien décrites dans un article signé par la présidente-directrice générale de la Bibliothèque et des Archives nationales, paru dans *l'Annuaire du Québec 2005* : « La Grande Bibliothèque, portrait d'une institution³² ».

32. Lise Bissonnette, « La Grande Bibliothèque du Québec, portrait d'une institution », *Annuaire du Québec 2005*, Montréal, Institut du Nouveau monde-Fides, 2004, p. 356-364.

31. Jean-Rémi Brault, *op. cit.*, p. 137.